



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

20 décembre 2016

France – Chine : deuxième événement phare AMF-CSRC sur la gestion d'actifs

Une nouvelle étape a été franchie en vue d'une reconnaissance mutuelle de certains fonds français et chinois alors que l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et la China Securities Regulatory Commission (CSRC) ont organisé un deuxième forum sur la gestion d'actifs. Cet événement a eu lieu en marge du quatrième Dialogue économique et financier de haut niveau entre la France et la Chine, qui s'est tenu le 14 novembre dernier à Paris.

Dans le cadre de la coopération établie de longue date entre les deux autorités, l'AMF a organisé avec la China Securities Regulatory Commission (CSRC) un deuxième événement phare sur la gestion d'actifs. Ce forum a permis de réunir, outre les régulateurs de marchés, les associations françaises et chinoises de la gestion et des représentants de l'industrie.

Cet événement a été l'occasion pour les régulateurs de marchés de renforcer la compréhension mutuelle de leurs cadres réglementaires en matière de supervision des activités de gestion. Les professionnels français et chinois ont eu l'opportunité de présenter l'éventail de leurs activités et stratégies d'investissement, y compris en matière de capital-investissement et de fonds immobiliers. Le forum a également permis de mettre en lumière l'attractivité de l'écosystème français qui réunit les leaders de l'ensemble de la chaîne de valeur : gérants d'actifs, dépositaires, agents de transfert, intermédiaires, prestataires de services financiers et distributeurs.

Le président de l'AMF, Gérard Rameix, a souligné les avancées réalisées dans le cadre du Dialogue de haut niveau en vue d'un partenariat économique et financier durable entre la France et la Chine. Il a déclaré : « Je me réjouis de l'engagement pris par l'AMF et la CSRC en vue de renforcer leur coopération, en particulier dans le secteur de la gestion d'actifs. Œuvrer ensemble afin de faciliter l'établissement, en France et en Chine, de succursales ou de filiales mais aussi la délégation de gestion ainsi qu'à plus long terme la commercialisation croisée de fonds ne peut qu'aider à contribuer au financement de nos économies ». Gérard Rameix et le vice-président de la CSRC, Fang Xinghai, ont en outre insisté sur l'importance de disposer d'un cadre réglementaire lisible et robuste qui permette aux régulateurs de promouvoir en toute confiance le développement d'activités transfrontières qui ne portent atteinte ni à la protection des investisseurs ni à la stabilité financière.

En savoir plus

- ↘ Déclaration franco-chinoise – 4ème Dialogue économique et financier de haut niveau – Paris, 14 novembre 2016
- ↘ Speech of Benoît de Juvigny, AMF Secretary General - Sino-French Forum on Asset Management - Paris, 14 November 2016 (en anglais uniquement)
- ↘ Keynote Speech by Gérard Rameix, AMF Chairman - Sino-French Forum on Asset Management - Paris, 14 November 2016 (en anglais uniquement)

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ACCORD MULTILATÉRAL

SUPERVISION

27 avril 2022

Accord-cadre du Crisis Management Group (CMG) de la chambre de compensation américaine Options Clearing Corporation (OCC)



POSITIONS UE DE L'AMF

SUPERVISION

22 décembre 2021

Les régulateurs de marché français et néerlandais appellent au renforcement du cadre de supervision par les autorités nationales dans le contexte de l'offre de services...



ACCORD MULTILATÉRAL

COOPÉRATION

17 décembre 2021

L'Autorité des marchés financiers (AMF) signe l'accord de coopération (MoU ESA) avec les autres autorités signataires des dépositaires centraux de titres du groupe Euroclear



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02